

Programme À vos Rénos

1. Conditions et modalités du programme À vos Rénos et de la carte RÉNO-DÉPÔT

Pour bénéficier des avantages du programme À vos Rénos, ci-après nommé «le programme», vous devez être résident du Canada et être détenteur de la carte de crédit RÉNO-DÉPÔT privative aux particuliers, ci-après nommée « carte RÉNO-DÉPÔT ». Toute demande de carte RÉNO-DÉPÔT est sujette à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »). Certaines conditions s'appliquent. Le détenteur doit se référer au contrat de crédit variable («CCV») pour toutes autres modalités de crédit.

La carte RÉNO-DÉPÔT est acceptée chez les marchands participants RÉNO-DÉPÔT, RONA, L'Entrepôt RONA, Home & Garden by RONA et autres bannières de RONA inc. («RÉNO-DÉPÔT») participantes. La liste des marchands participants est disponible sur renodepot.com

Ce programme s'adresse uniquement aux particuliers. Les personnes morales et les groupements de personnes ne peuvent y participer. À l'exception du Programme AIR MILES^{md}, un détenteur de carte RÉNO-DÉPÔT ne peut pas combiner les offres du programme À vos Rénos à un autre programme existant, comme par exemple et sans limitation: programme d'escompte* ou de rabais volume* offert ou entente commerciale* liée ou non à un compte charge ouvert en magasin.

*Inclus les listes de prix réduit entrepreneur ou individuel qu'un marchand pourrait offrir.

2. Les avantages et caractéristiques du programme À vos Rénos :

2.1. Avantage AIR MILES :

A. **1 mille de récompense AIR MILES par tranche de 20 \$ d'achats mensuels**

Le détenteur de carte RÉNO-DÉPÔT accumule un mille de récompense AIR MILES^{md} par tranche de 20 \$ d'achats portés à la carte RÉNO-DÉPÔT, selon le cycle de facturation. Le nombre de milles de récompense AIR MILES accordé est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de mille de récompense n'est attribuée. Les milles de récompense AIR MILES sont accordés sur les transactions portées à la carte RÉNO-DÉPÔT (achats moins retours) chez les marchands participants. Les frais d'intérêt ou autres frais sont exclus du calcul des milles de récompense AIR MILES. Il faut compter jusqu'à 30 jours ouvrables suivant l'envoi d'un relevé de compte de la carte RÉNO-DÉPÔT pour le dépôt des milles de récompense AIR MILES au compte d'adhérent AIR MILES.

Pour obtenir des milles de récompense AIR MILES, le détenteur doit indiquer son numéro d'adhérent AIR MILES à l'endroit indiqué sur la demande de carte RÉNO-DÉPÔT. S'il n'a pas de numéro d'adhérent AIR MILES, il doit demander la carte AIR MILES en ligne à airmiles.ca. Par la suite, le détenteur de carte RÉNO-DÉPÔT a la responsabilité de communiquer le numéro d'adhérent AIR MILES aux Services de cartes Desjardins au numéro suivant : 1 800 363-3380. Les milles de récompense AIR MILES seront calculés à partir de la date où les Services de cartes Desjardins recevront le numéro d'adhérent AIR MILES. Aucune rétroaction d'émission de milles AIR MILES ne pourra être autorisée et allouée. L'offre peut être modifiée ou prendre fin sans préavis.

B. Modification

RÉNO-DÉPÔT se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur.

2.2. Avantage remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT:

A. Calcul de la remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT

Le détenteur d'une carte RÉNO-DÉPÔT peut obtenir de RÉNO-DÉPÔT jusqu'à 5% de remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT. Le montant de la remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT est déterminé selon un pourcentage variant entre 2% et 5% selon l'échelle de remise établie ci-après. Les transactions portées sur la limite courante et sur la limite de financement Accord D Desjardins de la carte RÉNO-DÉPÔT sont incluses dans le calcul de la remise. Sont exclus du calcul de la remise : les transactions effectuées dans les bannières Marcil et Ace, les taxes, les frais d'intérêt et tout autre frais. Pour être éligible à la remise, les transactions d'achat annuelles moins les transactions de retour annuelles portées à la carte RÉNO-DÉPÔT doivent excéder 2 000 \$, un pourcentage de remise annuelle en cartes-cadeaux sera alors calculé selon l'échelle ci-après.

Le maximum annuel de remise en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT est de 1 000 \$.

Échelle de remise selon le volume annuel d'achats avant taxes :

2 000,00 \$ à 4 999,99 \$	=	2 %
5 000,00 \$ à 7 499,99 \$	=	3 %
7 500,00 \$ à 9 999,99 \$	=	4 %
10 000,00 \$ et plus	=	5 % (max. 1 000 \$)

- La remise des cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT est calculée à la date d'anniversaire d'émission de la carte RÉNO-DÉPÔT et est arrondie au nombre entier supérieur.
- Les cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT sont envoyées par courrier recommandé au plus tard 60 jours après la date anniversaire du compte de la carte RÉNO-DÉPÔT.
- Pour se prévaloir de cet avantage, le compte de la carte RÉNO-DÉPÔT doit être ouvert et ne pas être en souffrance au moment de l'émission des cartes-cadeaux s'il y a lieu.

Exemples de remise annuelle

Exemple 1

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	350 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	100 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	25 \$
Total des transactions (avant taxes)	425 \$

Aucune remise ne sera accordée car le minimum requis de 2 000 \$ n'a pas été atteint.

Exemple 2

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	5 000 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	1 500 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	100 \$
Total des transactions (avant taxes)	6 400 \$

Pourcentage de la remise atteint	3 %
Valeur de la remise en cartes-cadeaux	192 \$

Exemple 3

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	23 000 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	4 500 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	500 \$
Total des transactions (avant taxes)	27 000 \$

Pourcentage de la remise atteint	5 % ou maximum de 1 000 \$
Valeur de la remise en cartes-cadeaux	1 000 \$

B. Vérification de la valeur des transactions cumulées

Le détenteur est responsable de la vérification de chaque relevé de compte qu'il reçoit. Il doit aviser la Fédération des caisses Desjardins (ci après appelée la «Fédération») de toutes erreurs ou omissions sur son relevé de compte.

RÉNO-DÉPÔT se réserve le droit de demander au détenteur les copies de factures portées au compte de la carte RÉNO-DÉPÔT pour calculer la remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT. RÉNO-DÉPÔT n'est pas responsable, et se dégage de toute responsabilité, en cas de toute erreur de la part de la Fédération.

Un détenteur qui croit ne pas avoir reçu le bon montant de remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT devra en faire la preuve par écrit, avec factures et pièces justificatives à l'appui, à l'adresse suivante :

RÉNO-DÉPÔT inc.
À l'attention de Services marketing - À vos Rénos
220 Chemin du Tremblay
Boucherville QC J4B 8H7

C. Expiration des cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT:

Les cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT émises dans le cadre du programme À vos Rénos n'ont aucune date d'expiration. Les cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT seront réputées actives au moment de l'envoi postal par courrier recommandé ou par tout autre forme de remise directe des cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT au détenteur. Le détenteur de la carte RÉNO-DÉPÔT doit accepter les modalités des cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT inscrites au verso de chaque carte.

D. Modifications

RÉNO-DÉPÔT se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur.

2.3. Avantage des options de paiement flexibles:

En tout temps, pour bénéficier de l'une ou l'autre des options de paiement flexibles ci-dessous, le détenteur doit le spécifier au marchand au moment de la transaction.

L'éligibilité d'un détenteur à l'une des options de paiement suivantes est en tout temps soumise à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») et les taux d'intérêt sont sujets à changement.

Ces options de financement offertes chez RÉNO-DÉPÔT ne peuvent être utilisées pour procéder à l'achat de cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT. Les options de financement ne sont pas applicables sur les achats en ligne.

A. Paiement reporté sans intérêt

- (a) Payez dans trois mois sans intérêt, achat minimum de 100 \$.
- (b) Payez dans six mois sans intérêt, achat minimum de 300 \$.

Un marchand participant peut, à sa discrétion, exiger le paiement des taxes au moment de l'achat et celles-ci doivent être portées à la limite courante de la carte RÉNO-DÉPÔT du détenteur.

Si le montant du financement n'est pas entièrement payé à la date d'échéance, il sera converti en financement par versements mensuels égaux et consécutifs à un taux d'intérêts annuel d'au plus 24,9%, le tout, selon le tableau ci-après :

Solde à la date d'échéance	Nombre de versements mensuels
Inférieur à 1 000,00 \$	12
1 000,00 \$ – 2 999,99 \$	24
3 000,00 \$ et plus	36

Exemple :

EXEMPLES DES FRAIS DE CRÉDIT				
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	COÛT ANNUEL		COÛT POUR UNE PÉRIODE DE 30 JOURS	
	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9%	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$
21,9%	21,90 \$	109,50 \$	1,80 \$	9,00 \$
24,9%	24,90 \$	124,50 \$	2,05 \$	10,23 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

B. Plan multiachat

L'offre «**Achats multiples par versements égaux**» ou «**Plan Multiachat**» permet d'effectuer des achats multiples au cours d'une période de deux mois («la période de report»), pour la réalisation d'un projet déterminé, sans remboursement ni intérêt pendant cette période. À la fin de la période de report, le solde des achats multiples est remboursable en 24 ou 36 versements mensuels égaux et consécutifs, selon le plan inscrit pour les transactions durant la période de report, au taux d'intérêt annuel de 13,5 % (pour les plans en 24 et en 36 versements) si le solde est inférieur à 2 500 \$ ou, si ce solde est égal ou supérieur à 2 500 \$, au taux d'intérêt annuel de 4,0 % (pour le plan en 24 versements) ou de 6 % (pour le plan en 36 versements). Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû sur la carte.

Le tableau ci-après illustre les modalités de financement

Solde des achats multiples après la période de report	Taux d'intérêt annuel	nombre de mensualité	Ex. valeur d'un projet	Mensualité	Coût total du crédit
Solde inférieur à 2 500\$	13,5%	24	1 500 \$	71,67 \$	219,97 \$
Solde égal ou supérieur à 2 500\$	4%	24	2 500 \$	108,56 \$	105,50 \$
Solde inférieur à 2 500\$	13,5%	36	1 500 \$	50,90 \$	332,51 \$
Solde égal ou supérieur à 2 500\$	6%	36	2 500 \$	76,05 \$	237,97 \$

Exemple du taux applicable si le paiement dû n'est pas acquitté à échéance :

EXEMPLES DES FRAIS DE CRÉDIT				
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	COÛT ANNUEL		COÛT POUR UNE PÉRIODE DE 30 JOURS	
	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9%	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$
21,9%	21,90 \$	109,50 \$	1,80 \$	9,00 \$
24,9%	24,90 \$	124,50 \$	2,05 \$	10,23 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

C. Plans promotionnels

D'autres plans de financement promotionnels sans intérêt peuvent être offerts au détenteur de temps à autre pour des durées limitées et à certaines conditions. Par exemple des paiements mensuels égaux sans intérêts. Les conditions suivantes s'appliqueraient à cette offre :

Ne peut être combinée à aucune autre promotion, ni à l'offre d'adhésion à la carte de crédit RÉNO-DÉPÔT.

« **Paiements mensuels égaux, sans intérêt** » permet de rembourser un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales sans intérêt. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû sur la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

D. Autres conditions applicables aux offres de paiement flexibles

Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée, incluant le versement mensuel. Le délai de grâce de la carte pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des intérêts est de 21 jours à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique. Le paiement minimum mensuel devant être fait sur la carte est égal à 5 % de la somme : (i) du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, (ii) des intérêts applicables sur les achats et mensualités impayés à l'échéance de la période précédente, (iii) des achats courants pour la période visée par le relevé, (iv) du ou des versements mensuels dû(s) pour des achats multiples par versement égaux ou en vertu d'un Plan Multiachat pour la période visée par le relevé, (v) du montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé et (vi) de tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. D'autres conditions peuvent s'appliquer référez-vous au contrat de carte.

E. Modifications

RÉNO-DÉPÔT se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler les options de paiement flexibles prévues au présent article (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur.

3. Autres caractéristiques de la carte RÉNO-DÉPÔT:

- Deux limites de crédit distinctes : une limite pour les achats courants et une limite Accord D Desjardins permettant d'obtenir du financement chez les marchands participants pour l'achat de biens et services.
- Aucuns frais annuels;
- Cartes additionnelles sans frais;
- Des offres exclusives ponctuelles insérées à même le relevé de compte;
- Taux d'intérêt annuel de la carte 19,9 %. Le taux d'intérêt est sujet à changement;
- Le paiement du compte RÉNO-DÉPÔT est accepté dans la plupart des institutions financières et dans certains magasins participants.

4. Informations générales

RÉNO-DÉPÔT se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le programme À vos Rénos (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis. Un tel changement peut modifier, entre autres l'offre de mille de récompense AIR MILES reliée à la carte de crédit RÉNO-DÉPÔT et la valeur ou l'échelle de remise annuelle en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT. Les milles de récompense AIR MILES^{md} et la remise en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT ne peuvent pas être transférés à un autre détenteur. RÉNO-DÉPÔT se réserve le droit de confisquer les milles de récompense AIR MILES et la remise en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT sans préavis à l'intention du détenteur, s'il y a, de sa part, un non-respect des conditions, déclaration inexacte de la part du détenteur, fraude et/ou abus relatifs au programme À vos Rénos. La carte RÉNO-DÉPÔT ne peut être utilisée pour payer en tout ou en partie un compte-charge ouvert chez un marchand participant. L'administration du programme À vos Rénos est sous la responsabilité exclusive de RÉNO-DÉPÔT. En participant au programme À vos Rénos, le détenteur consent à dédommager et à dégager RÉNO-DÉPÔT, ses filiales et tous les marchands du réseau RÉNO-DÉPÔT à l'égard de toutes pertes ou dommages que le détenteur pourrait subir en raison de sa participation au programme À vos Rénos, y compris, sans restriction, tout litige concernant le solde de milles de récompense AIR MILES et la valeur de la remise en cartes-cadeaux RÉNO-DÉPÔT. La collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels sont régies par la politique du respect de la vie privée publiée et disponible sur RÉNO-DÉPÔT.com et selon le consentement inscrit sur la demande de carte RÉNO-DÉPÔT et selon les modalités prévues à cet effet au CCV. Le programme À vos Rénos est assujéti aux lois et règlements de la province de Québec et celles du Canada y sont applicables.

La Fédération ne peut être tenue responsable du refus par un marchand d'accepter la carte RÉNO-DÉPÔT. La Fédération n'est pas responsable de la gestion du programme.

La carte RÉNO-DÉPÔT est la propriété de la Fédération, celle-ci se réserve le droit d'en reprendre ou d'en faire reprendre possession et de mettre fin en tout ou en partie, à un ou à plusieurs services qu'elle procure et ce sans préavis au détenteur. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la responsabilité de la Fédération ne peut être mise en cause. RÉNO-DÉPÔT ne peut être tenue responsable de toutes décisions de la Fédération à cet égard.

md /mc Marque déposée / de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et RONA inc.

Mise à jour : juin 2017